

Fiche d'information

Cette fiche d'information regroupe les principaux renseignements que vous devrez fournir l'inspecteur en bâtiment lors du dépôt de votre demande concernant l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des réparations.

Elle a été préparée dans le but d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation déposées auprès de votre municipalité.

Dans le cadre de votre demande, les informations ou documents suivants pourront vous être demandés:

- un **formulaire de demande de permis ou de certificat** complété, signé et daté;
- une **description des travaux et des matériaux utilisés** ;
- un **plan de localisation** du bâtiment faisant l'objet des travaux;
- un **plan des modifications apportées aux pièces intérieures**;
- Etc.

-- Des duplicatas peuvent être requis. --



Avis:

Cette fiche d'information est réalisée à titre informatif et ne doit pas être interprétée comme étant une liste exhaustive de la réglementation municipale et de toutes autres lois et règlements applicables. Pour une information complète, consultez votre municipalité.



Une demande complète et détaillée évitera des erreurs et assurera une réponse dans les meilleurs délais.

Aucune intervention ne doit débiter avant l'obtention des autorisations nécessaires.

MRC de La Matanie

Municipalité régionale
de comté de La Matanie
158, rue Soucy, 2^e étage
G4W 2E3

Heures d'accueil :
Lundi au Jeudi : 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h 45
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Téléphone : (418) 562-6734

Télécopie : (418) 562-7265

Messagerie : mrcdelamatanie@lamatanie.ca

Merci de votre collaboration